

## Compte rendu de Conseil municipal du 29 mars 2018

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Excusés : BAILLON Anaïs (pouvoir V. BERNARDEAU).

Absents : RENAUD Eric, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CULLER.

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
323, rue des coquelicots Sect. 227 ZH 166	Bâti	605 m <sup>2</sup>

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les résultats des comptes administratifs 2017 sous forme de bilan avant de présenter les résultats détaillés par section.

Pour le budget principal de la commune, le maire souligne les efforts consentis cette année encore pour assurer globalement la maîtrise des dépenses, en dépit d'une progression des charges salariales liées au remplacement de plusieurs agents en congés maladie, et ce dans un contexte de baisse importante des dotations de l'Etat. Le total des dépenses de fonctionnement est arrêté à 1 450 047,22 € et les recettes à 1 694 057,14 €, soit un excédent de fonctionnement de 244 009,92 €.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 377 443,13 €. En recettes d'investissement, la subvention de 200 000 € notifiée au titre du FEADER pour la construction du complexe sportif n'a pas encore été versée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Vu le faible niveau d'investissement, le besoin de financement cumulé est limité à 20 764,013 € en section d'investissement.

Monsieur le maire présente ensuite les comptes administratifs des budgets annexes.

Pour le service de distribution d'eau potable, le résultat est excédentaire de 62 247,26 € en section d'exploitation et de 67 519,78 € en section d'investissement, pour une dépense d'équipement de 74 949,86 €.

Pour le budget annexe du lotissement communal des écoles, le total des recettes de fonctionnement (ventes de terrains) s'établit à 195 842,23 €, et celui des dépenses de fonctionnement à 3 352,68 €. Le remboursement intégral du prêt de 270 000 € est constaté en dépense d'investissement.

Pour le budget annexe du lotissement communal de l'ancien stade, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11 866,25 € au titre des études.

A l'issue d'une présentation complète et détaillée de chacun des comptes par section, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil le temps du vote. Sous la présidence de M. Michel GACIOCH, le conseil approuve à l'unanimité chacun des comptes administratifs et comptes de gestion 2017 ainsi présentés.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Après le vote des comptes administratifs 2017, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter comme suit les résultats du budget principal de la commune et des budgets annexes du service d'eau et du lotissement.

Pour la commune, le résultat cumulé en section d'investissement présente un besoin de financement de 32 050,51 € (comprenant les restes à réaliser 2017), financé par l'excédent cumulé en section de fonctionnement de 244 009,92 €, le solde excédentaire de 211 959,41 € étant inscrit en recettes de fonctionnement pour l'exercice 2018.

Pour le service d'eau, le besoin d'autofinancement cumulé s'élève à 14 244,06 €, financé par l'excédent cumulé d'exploitation de 210 855,43 €, le solde positif de 196 611,37 € étant reporté en recettes de fonctionnement au BP 2018.

Pour le lotissement n°1 des écoles, le solde négatif d'investissement de 126 146,65 € et l'excédent cumulé de fonctionnement de 191 053,28 € sont reportés au budget 2018 dans leur section respective.

Pour le lotissement communal du stade, le résultat d'investissement de - 11 865,75 € est reporté au budget 2018.

### **VENTE D'UN BATIMENT ET TERRAIN AU SIVOM**

Vu la proposition présentée par le Président du SIVOM de Beauvoir-sur-Niort d'acquérir le bâtiment communal cadastré section A 1471, adossé au bâtiment de la salle des mariages ainsi qu'une partie du terrain attenant, et après estimation établie par Me MENIN, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la vente du bâtiment d'une emprise au sol d'environ 100 m<sup>2</sup>, et du terrain attenant pour une contenance de 100 m<sup>2</sup>, au prix global de 27 500 €, net vendeur, la commune prenant en charge les frais de bornage.

## **CAUTION DES LOCATIONS & PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE**

Considérant le montant de la caution demandée lors des locations de salles, soit 150 € et la gratuité de ces locations pour les associations domiciliées sur la commune, chauffage compris, le conseil municipal, après avoir pris connaissance des modalités pratiquées dans d'autres communes alentours, décide à l'unanimité, de fixer à 300 € le montant de la caution pour la location des salles municipales (salle des fêtes, salle Abeille, salle des mariages, Moulin) et de facturer à tous les usagers (associations et tous autres locataires), une participation aux frais de chauffage pour la période du 1er novembre au 31 mars, comme suit :

- Salle Abeille : 30 € / jour
- Salle des fêtes : 50 € / jour

## **FOYER DES JEUNES**

La vétusté du bâtiment mis à disposition du Foyer des jeunes ne permettant pas d'envisager une rénovation dans un niveau de dépenses adapté au taux de fréquentation actuel, le conseil municipal, sur proposition du maire, décide à l'unanimité, de faire procéder à la démolition du bâtiment existant. De ce fait, la rampe d'accès à la salle Abeille pourrait être réalisée à partir de la voir piétonne donnant accès à la garderie. Une proposition de remplacement est en cours d'examen pour permettre à la directrice du Foyer des jeunes et du centre de loisirs de disposer d'un bureau et d'un local de stockage, l'activité du Foyer étant plutôt tournée vers des activités externes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Sécurité routière** : la vitesse excessive de certains véhicules à hauteur de la boulangerie Jauzelon doit être examinée dans le cadre des prochains aménagements de voirie.

**Restos du cœur** : la mairie de Frontenay-Rohan-Rohan récupère le local mis à disposition des Restos du cœur et recherche un nouveau lieu financé par la contribution des communes de résidence des bénéficiaires.

Séance levée à 23h